

# Mettre en œuvre des techniques culturales de conservation des sols sur mon exploitation

## Améliorer mon sol et lutter contre l'érosion

### Objectifs :

- ✓ Acquérir une **méthode de construction d'un système** en techniques culturales simplifiées
- ✓ Savoir **apprécier mon sol** et **construire un itinéraire adapté** pour mes parcelles
- ✓ Être capable d'intégrer et de **gérer les couverts végétaux** dans ma rotation

### Programme :

#### 1ère journée : Evaluer et suivre la qualité de son sol

Comprendre les principes de construction d'un système TCS et en mesurer l'intérêt économique, agronomique et social. Définir le bon fonctionnement du sol : structure, activité biologique, fertilité, etc..

Réalisation et interprétation de profils culturaux.

Échanges sur les choix de techniques de travail et de rotations.

#### 2ème journée : Conduire mon propre système cultural

Intégrer des couverts végétaux dans la rotation : choix des espèces, implantation, destruction, gestion du semis et de la culture suivante.

Intérêt de diversifier les cultures.

Analyse des coûts liés à mon propre système de production.

Construction d'un itinéraire personnalisé sur 6 ans intégrant TCS, couverts végétaux et allongement des rotations.

Échanges.

#### 3ème journée (un an après) : Bilan

Suivi des itinéraires mis en œuvre chez plusieurs participants.

Bilan : progression des pratiques, économies réalisées et difficultés rencontrées.

Visite de parcelles : observations sur l'évolution du sol.

Ajustement des itinéraires.

### Méthodes :

Exposés - Discussions et échanges

Travail individuel sur chaque projet personnel

Visites terrains



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE

LES FORMATIONS  
DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE 82

Gagnez en compétences !

#### Public :

Agriculteurs, salariés agricoles,  
conseillers et techniciens

#### Dates et lieux :

3 jours  
29 et 30 janvier 2019  
(3<sup>ème</sup> jour à définir)  
à Montauban

#### Intervenant :

Frédéric THOMAS,  
rédacteur en chef de la revue TCS

#### Responsable de formation :

Céline GUILLEMAIN  
Conseillère Grandes Cultures  
05 63 63 63 70  
celine.guillemain@agri82.fr

#### Tarif :

Formation susceptible d'être  
financée par VIVEA ou autres  
organismes de formation - Repas  
du midi à la charge des stagiaires  
*Cf formulaire d'inscription*

Inscrivez-vous vite :  
nombre de places limité.



Formulaire d'inscription  
sur document joint

GRANDES CULTURES - AGRONOMIE

22/10/2018



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
TARN-ET-GARONNE

La Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne est agréée par le ministère chargé de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (agrément n° MP01929)



# Fiche d'inscription - Formation professionnelle

Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne  
Organisme de formation enregistré sous le n° 7382P001282  
N°SIRET : 188 200 026 000 14



## Formation :

Titre : **Mettre en œuvre des techniques culturales de conservation des sols sur mon exploitation**

Tarif : ..... Caution demandée :  Non  Oui Si Oui, montant : .....

Lieu : ..... Dates : .....

Conformément au contenu et descriptif pédagogique et organisationnel indiqué dans le programme dont j'ai pris connaissance  
Conditions Générales de Vente jointes à cette fiche

## Stagiaire :

Nom : ..... Nom de naissance : .....

Prénom (conforme à l'État civil) : ..... Date et lieu de naissance : .....

Raison sociale (entreprise) : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Commune : .....

Courriel : .....

Téléphone : ..... Portable : .....

Fax : .....

Statut :  Chef d'exploitation (\*)  Retraité

Aide-familial (\*)  Conjoint collaborateur ou participant aux travaux agricoles (\*)

En cours d'installation (\*)  Cotisant solidaire (\*)

Salarié, précisez :  Opérateur  Encadrant

Autre, précisez : .....

(\* ) Contributeurs VIVEA à jour de leur cotisation sur l'année N-1 collectée par la MSA

## Besoins :

Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ?  Non  Oui Si Oui, laquelle et quand ? .....

Quelles sont vos attentes quant à ce stage ? .....

Avez-vous des remarques et/ou questions ? .....

Comment avez-vous eu connaissance de ce stage ? (plusieurs réponses possibles)

Presse agricole  Bouche à oreille

Internet  Conseiller CA82

Autre, précisez : .....

## Signature :

Fait à : ..... Le : .....

Signature du stagiaire ou de l'entreprise (titre du signataire) : .....

## Fiche complétée à envoyer à (accompagnée s'il y a lieu du chèque de caution\*) :

Assistante du Pôle Végétal  
Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne  
130 av. Marcel Unal - 82017 MONTAUBAN Cedex  
Tél : 05 63 63 48 70 - Fax : 05 63 63 86 25  
Courriel : [beatrice.ruelle@agri82.fr](mailto:beatrice.ruelle@agri82.fr)



# Conditions Générales de Vente - Formation professionnelle



Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne – 130 avenue Marcel Unal 82017 Montauban Cedex  
Organisme de formation enregistré sous le n° déclaration d'activités : 7382P001282  
N° Agrément Conseil indépendant : MP01929  
Code PAE : 9411 Z - N°SIRET : 188 200 026 000 14  
Tél : 05 63 63 30 25 - Courriel : [accueil82@agri82.fr](mailto:accueil82@agri82.fr)

## Préambule :

Des modifications sont possibles sur les stages présentés. Le nom des intervenants, les dates et le lieu des formations ne sont pas toujours connus au moment de l'édition des fiches de formation. Un programme détaillé est envoyé avant toute inscription définitive.

## Public :

Les formations s'adressent en priorité aux agriculteurs et agricultrices, aux conjoints collaborateurs et collaboratrices, aux cotisants(tes) de solidarité, aux aides familiaux et aux personnes en cours d'installation. Elles sont aussi ouvertes aux salariés d'exploitations agricoles.

Dans la limite des places disponibles, les formations peuvent accueillir toute personne souhaitant s'y inscrire et qui en accepte les conditions, en particulier tarifaires.

## Pré-requis :

Pour la plupart des stages, aucune connaissance préalable n'est exigée sauf mentions spéciales pour certains.

## Participation financière :

Les formations sont susceptibles d'être financées par VIVEA. Cette prise en charge concerne les actifs non salariés des entreprises agricoles à jour de leur contribution à VIVEA (chefs d'exploitation, aides familiaux, conjoints collaborateurs, cotisants de solidarité), ainsi que les personnes en cours d'installation. Pour tous ces publics, nos stages sont gratuits, à de rares exceptions près. Peut être demandé à l'inscription un chèque correspondant au prix du repas. Le tarif de chaque stage est précisé sur le programme qui vous est adressé avant l'inscription définitive.

Si le stagiaire n'est pas à jour des cotisations VIVEA, le stage peut être facturé en totalité.

Pour les salariés d'exploitation relevant du FAFSEA et pour les autres statuts, la part financière à la charge du stagiaire peut être variable. Pour avoir les détails sur un tarif ou pour un devis, il faut contacter la Chambre d'agriculture.

## Renseignements et modalités d'inscription :

Pour s'inscrire, il faut utiliser le bulletin d'inscription fourni. Un mois avant le début de la formation, un bulletin d'inscription définitif et un programme détaillé, précisant le déroulement et les aspects pratiques du stage de la formation (intervenants, dates, lieux, horaires) est envoyé.

L'inscription définitive est prise en compte lors de la réception du bulletin et s'il y a lieu accompagné d'un chèque de caution à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne.

## Modalités de règlement :

Quand il y a lieu, lors de l'inscription, le chèque de règlement de frais de stage, ou de repas doit être établi à l'ordre de l'agent comptable de la Chambre d'agriculture du Tarn-et-Garonne selon le montant précisé sur le programme détaillé de la formation.

## Annulation du fait du stagiaire :

En cas d'absence non justifiée ou d'abandon au cours du stage pour un autre motif que la force majeure, la totalité de la participation financière est retenue. En cas de force majeure, seules les prestations effectivement réalisées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue.

## Annulation du fait de la Chambre d'agriculture :

La Chambre d'agriculture se réserve le droit d'annuler ou de reporter un stage, en particulier si le nombre d'inscrits est insuffisant. Dans ce cas, les inscrits sont informés dans les meilleurs délais de l'annulation ou du report de la formation. Si une participation financière avait été demandée, le chèque sera retourné.

## Horaires :

Les journées démarrent généralement entre 8h30 et 9h30 et se terminent entre 17h et 18h. Le nombre d'heures par journée de formation est de 7h.

## Responsable de stage :

Chaque formation est encadrée par un responsable de stage.

## Justificatif de formation :

Une attestation de formation est adressée à chaque participant à l'issue du stage, ainsi qu'une facture acquittée.

22/10/2018

DFE.FOR.ENR.n°1